



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 janvier 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 janvier 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 janvier 2006

**Pôle Sports - Centre de développement du sport, Halle des sports/
Espace acrobatique - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre
et versement des indemnités de concours**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2006

DELIBERATION D20060044

d'oeuvre et versement des indemnités de concours

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibérations en date du 24 juin 2005 et du 16 septembre 2005, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours d'architecture pour la réalisation du centre de développement et de la halle des sports / espace acrobatique dans le cadre du Pôle Sports.

Le jury de concours du 27 septembre 2005 a permis de retenir quatre équipes pluridisciplinaires dont les mandataires étaient LIGNE 7 Architecture, Borja HUIDOBRO Architecte, CRR Architectes et B+C Architectes.

Les quatre projets ont été rendus le 2 décembre 2005 et ont été analysés en commission technique puis en jury de concours le 19 décembre 2005.

Le jury a pu analyser les projets sur la base du programme de concours et a su les apprécier au regard des points suivants :

- La qualité du projet global ;
- La qualité de la méthodologie générale ;
- La qualité de la composition urbaine et spatiale des équipements dans l'espace du Pôle Sports.

Dans ce contexte, il apparaît qu'après analyse des prestations, le jury a procédé au classement des équipes suivantes :

- 1^{ère} position : Groupement CRR Architectes (7 voix)
- 2^{ème} position : Groupement LIGNE 7 Architecture (3 voix)
- 3^{ème} ex-aequo : Groupement B+C Architectes (0 voix)
- 3^{ème} ex-aequo : Groupement Borja HUIDOBRO Architecte (0 voix)

Par ailleurs, il est prévu que les concurrents soient indemnisés en vertu des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics. Le montant maximal de la prime a été fixé à 82 000 € HT pour l'équipe lauréate et à 65 600 € HT pour les équipes non lauréates.

Toutefois, pour marquer la différence des projets non lauréats à savoir entre le projet de l'équipe classée en 2^{ème} position, répondant au programme et les projets des équipes classées 3^{èmes} ex-aequo, n'y répondant pas complètement, le jury a proposé à l'unanimité de verser l'indemnité maximale à LIGNE 7 et une indemnité partielle, avec un abattement de 5 %, pour B+C et Borja HUIDOBRO.

C'est pourquoi, le jury a proposé le versement des indemnités comme suit :

- Groupement CRR Architectes (lauréat) : 82 000 € HT qui viendront en déduction de sa rémunération au titre du contrat de maîtrise d'oeuvre
- Groupement LIGNE 7 Architecture (non lauréat) : 65 600 € HT
- Groupement B+C Architectes (non lauréat) : 62 320 € HT
- Groupement Borja HUIDOBRO Architecte (non lauréat) : 62 320 € HT

La désignation du lauréat du concours, à savoir l'équipe CRR, a ensuite été entérinée par le Maire (Personne Responsable du Marché) suivant l'avis du jury.

Sur cette base, les négociations entre la maîtrise d'oeuvre retenue et la maîtrise d'ouvrage ont donc pu être engagées en vue de l'élaboration du contrat de maîtrise d'oeuvre.

Ce contrat de maîtrise d'oeuvre négocié porte sur les points suivants :

Le montant des travaux est estimé à 9 639 050 € HT.

La rémunération de la maîtrise d'oeuvre est de 13 % soit 1 253 076.50 € HT (1 498 679.49 € TTC). Ce taux de rémunération comprend la mission de base (11.52 %) et une mission EXE (1.48 %).

Vu l'avis du jury de concours réuni le 19 décembre 2005, et suite à la réalisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la réalisation du centre de développement du sport / halle des sports / espace acrobatique et conformément

aux articles 74 II et 25 du Code des Marchés Publics, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe mandatée par CRR Architectes et composée comme suit :

CRR Architectes	Architecte (mandataire)
C. PILLET	Architecte (co-traitant)
GAUTREAU Associés	Economiste (co-traitant)
DUCK SCENO	Scénographe (co-traitant)
ECHOLOGOS	Acousticien (co-traitant)
B.E.S.L.	Spécialiste en équipements sportifs (co-traitant)
CONSTEL	Spécialiste TIC (co-traitant)
BETMI	BET structure (co-traitant)
BET POUREAU	BET fluides (co-traitant)

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe CRR Architectes pour un montant d'honoraires de 1 253 076.50 € HT sur la base d'un taux de rémunération de 13 %

- imputer les dépenses sur le Budget Principal 2006, Chapitre 43003001, Fonction 400, Compte nature 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 7
Non participé : 0
Excusé : 7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)